



Revue de presse



Le réseau de chaleur d'Aurillac continue de s'étendre et atteindra 90 % d'énergie renouvelable

15 septembre 2025

SOMMAIRE

Date	Media	Titre	Page
15/09/2025	Communiqué de presse	Le réseau de chaleur d'Aurillac continue de s'étendre et atteindra 90 % d'énergie renouvelable	3
16/09/2025	Radio Totem	L'Info du Cantal	5
19/09/2025	Réveil Cantalien	Pour chauffer ses habitants, Aix fait sonder les profondeurs du sol	6
19/09/2025	La Montagne (web)	Le réseau de chaleur bois va s'étendre, à Aurillac, avec huit kilomètres supplémentaires et une nouvelle chaufferie	8
20/09/2025	La Montagne (print)	Une nouvelle chaufferie bois-gaz à « Toulousette » et huit kilomètres de canalisations supplémentaires	10
24/09/2025	Actu.fr	Avec l'extension, Aurillac entre dans le « Top 10 » des principaux réseaux de chaleur au bois de la région	11
24/09/2025	L'Union du Cantal	Renouvellement de concession avec Engie	14
25/09/2025	La Voix du Cantal	Nouvelle étape vers la transition énergétique : cap sur l'extension du réseau chaleur bois	16

Communiqué de presse

Le 15 septembre 2025

Le réseau de chaleur d'Aurillac continue de s'étendre et atteindra 90 % d'énergie renouvelable

Le lundi 15 septembre 2025, Pierre Mathonier maire d'Aurillac et Emmanuelle Brisemur, Directrice du Territoire Sud-Est d'ENGIE Solutions, ont signé l'extension du réseau de chaleur de la ville. Confié à ENGIE Solutions via la société dédiée Aurillac Chaleur Bois (ACB) depuis 2017, le réseau s'agrandit de 8 kilomètres et sera désormais alimenté à 90 % par des énergies locales et renouvelables, permettant d'éviter l'émission de 6 200 tonnes de CO₂ supplémentaires par an soit près de 180 000 tonnes de CO₂ sur la durée du contrat.

Afin de poursuivre sa démarche de décarbonation, la Ville d'Aurillac souhaite desservir un plus grand nombre de ses administrés tout en augmentant le taux d'énergies renouvelables.

Le réseau actuel s'étend aujourd'hui sur près de 22 kilomètres et alimente 183 bâtiments soit 5 000 équivalents logements. Les 8 kilomètres de réseaux supplémentaires seront interconnectés avec le réseau existant au niveau du quartier du Pont Rouge. Les travaux devraient commencer à l'automne 2026 pour une mise en service prévue pour le début de la saison de chauffe de 2028.

Ainsi, plus de 45 nouveaux bâtiments sont identifiés pour bénéficier de cette chaleur vertueuse. Parmi ceux-ci sur le nouveau tracé : le Lycée Agricole, l'Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande (ENILV), le Lycée Jean Monnet, la résidence Anthony Joly. Sur le tracé existant du réseau, de nouveaux bâtiments pourront être également raccordés tels que le futur projet Saint-Eugène, le collège Jules Ferry et la résidence La Dorinière.

Pour alimenter ces futurs abonnés et compléter les capacités de production de la chaufferie existante située rue de l'Yser, une nouvelle chaufferie biomasse sera construite sur le site de Toulousette avec une chaudière bois d'une puissance de 5,3 MW. Une chaudière gaz de 10 MW sera également installée pour sécuriser le réseau et assurer les apponts.

Le bois d'approvisionnement proviendra des forêts cantaliennes dans un rayon de 100 kilomètres.

Ces travaux d'extension représentent près de 22,8 millions d'euros d'investissements, portés par Aurillac Chaleur Bois et soutenus financièrement par l'ADEME via le Fonds Chaleur.

Une fois cette extension réalisée, la Ville d'Aurillac bénéficiera d'un réseau de chaleur qui distribuera 80 GWh de chaleur aux Aurillacois, le plaçant ainsi parmi les principaux réseaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et parmi les plus vertueux en termes d'impact sur l'environnement.

Chiffres clés :

- Durée de prolongation du contrat : **7 ans**
- + 8 kilomètres de réseau soit un total de **30 kilomètres en 2028**
- **15,3 MW (5,3 MW Biomasse + 10 MW Gaz)**
- **2 400 équivalent-logements** raccordés
- **90 % d'énergie renouvelable**
- **180 000 tonnes de CO₂ évitées** sur la durée du contrat

Contacts presse :

Aurillac : Vincent Fournier – vincent.fournier@aurillac.fr – 06 76 10 96 27

ENGIE Solutions : Alix Germain – alix.germain@external.engage.com – 07 64 44 74 36

A propos de la Ville d'Aurillac :

Depuis de nombreuses années, la Municipalité d'Aurillac a impulsé de nombreuses démarches collectives et concrètes pour un avenir durable de notre territoire. Avec la création d'une chaufferie bois et du réseau de chaleur inhérent et désormais son extension au quartier nord, la Municipalité d'Aurillac s'est une nouvelle fois engagée en faveur de l'environnement et au service de ses concitoyens. En effet, ce projet propose un mode de chauffage ayant un intérêt social et plus respectueux de l'environnement : énergie moins coûteuse et moins polluante, filière bois cantalienne renforcée, construction du réseau et de la chaufferie par des entreprises locales. La ville d'Aurillac se préoccupe de la qualité de vie de ses habitants et s'inscrit sur le long terme par la préservation de son environnement.

A propos d'ENGIE Solutions :

ENGIE Solutions est l'allié durable des villes, des industries et des entreprises tertiaires sur la voie de la décarbonation. Pour accélérer leur transition énergétique et mieux associer performance économique et énergétique, chaque jour, au cœur des territoires, nos 16 000 collaborateurs conçoivent des mix énergétiques et des installations pour répondre aux besoins de nos clients, en fonction de leurs ressources, grâce à une palette de solutions complémentaires comme les réseaux locaux d'énergie, la production d'énergies décarbonées sur leurs sites ou nos services de performance énergétique. ENGIE Solutions est une marque du groupe ENGIE, groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services, dont la raison d'être est d'agir pour accélérer la transition vers un monde neutre en carbone. ENGIE Solutions a réalisé un CA de 5,4 milliards d'euros en 2024. Pour en savoir plus : <http://www.engage-solutions.com> ou 



radiototem.net - L'info du Cantal 16/09/25 à 07h29

cliquez ici pour accéder à la séquence (à écouter à partir de 2'30)

L'INFO DU CANTAL 16/09/25 À 07H29



AURILLAC—DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ville d'Aurillac étend son réseau chaleur bois au nord



Lundi 15 septembre, Pierre Mathonier, maire d'Aurillac, et Emmanuelle Brisemur, directrice d'Engie Solution territoire Sud-Est, ont signé l'extension du réseau de chaleur avec à leur côté Mireille Laborie, adjointe chargée du défi climatique et de la transition écologique, et Michel Mathieu, directeur d'Aurillac Chaleur Bois, la société dédiée à l'exploitation du réseau.



L'actuelle chaufferie biomasse d'Aurillac de l'Yser sera complétée par la chaufferie de Toulousette pour accroître les capacités de production © crédit photo ACB

Extension aux quartiers nord

Cette extension du réseau concerne la partie nord d'Aurillac, du boulevard du Pont-Rouge à Limagne en passant par la place Gerbert, le centre-ville et Cours d'Angoulême. Cela devrait concerner les lycées (G. Pompidou et Monnet-Mermoz), un collège, un EHPAD, le bailleur social Polygone et de nombreux logements (la résidence Anthony Joly). Concrètement le réseau s'agrandit de 8 km et

sera alimenté par une seconde chaufferie bois, qui sera construite à Toulousette, à côté du cimetière et de la ferme photovoltaïque. Cette chaufferie disposera d'une chaudière bois d'une puissance de 5,3 MW et d'une chaudière gaz de 10 MW. L'objectif est de produire 80 GW par heure.

Pierre Mathonier affiche un large sourire et d'annoncer qu'Aurillac entrera ainsi dans le top 10 des plus importants réseaux de chaleur renouvelable d'Auvergne-Rhône-Alpes. Et d'annoncer que le réseau sera alimenté à 90% par des énergies locales et renouvelables, à savoir le bois. Ce sont également 6 200 tonnes de CO2 par an qui sont évités soit 180 000 tonnes de CO2 sur la durée du contrat.



La chaudière bois de l'Yser à Aurillac © crédit photo ACB



Mireille Laborie, Pierre Mathonier, Emmanuelle Brisemur et Michel Mathieu



Un pilotage informatisé du réseau
© crédit photo ACB

Un investissement de 22,8 millions

Emmanuelle Brisemur a souligné qu'avec cette extension, le nombre de foyers desservis par le réseau doublait ; elle a également salué l'appui de l'État à travers les aides de l'ADEME via le Fonds Chaleur, qui devrait apporter entre 40 et 45% du financement de cet investissement de 22,8 millions d'euros. Emmanuelle Brisemur a rappelé que pour Engie l'important était de maintenir la continuité de service.

Pierre Mathonier a rappelé pour sa part que la ville avait la nécessité d'aller jusqu'en 2051 pour amortir les investissements tout en soulignant que la Ville d'Aurillac avait fait le choix d'un réseau chaleur biomasse et l'utilisation de bois issu des forêts cantaliennes dans un rayon de 100 km. Le maire a salué le travail de deux élus engagés pour le dévelop-

nement des énergies renouvelables, à savoir Mireille Laborie et Stéphane Fréchoux, et le travail d'Alain Coudon pour l'aspect technique du projet, ainsi que les services d'Engie très impliqués sur le terrain en lien étroit avec les services techniques de la ville, qui sont eux-mêmes très engagés.

Pierre Mathonier a souligné que le choix pour la ville de se diriger vers ce système de chauffage répondait à « des objectifs de développement durable que nous avons collectivement poursuivi depuis trois mandats puisque les réflexions sur le réseau de chaleur avaient été introduites sous le mandat d'Alain Calmette et que les réalisations se sont concrétisées sous les deux

mandats que j'ai eu l'honneur de faire ».

Un objectif de 9 000 logements alimentés

Le réseau chaleur initial alimente aujourd'hui 6 000 logements, l'extension aux quartiers nord de la ville d'Aurillac devrait permettre de fournir 3 000 nouveaux logements portant ainsi le nombre à 9 000 sur 16 000 logements que compte la ville d'Aurillac, soit plus de 56%.

Outre l'objectif de développement durable de ce réseau, le but est également de proposer un tarif accessible à tous et stable, « qui ne fluctue pas au gré des spéculations des marchés financiers comme il en est

pour le gaz et le pétrole ». Et Pierre Mathonier de souligner « c'est une volonté sociale ».

Concernant

l'approvisionnement en bois, le maire a tenu à remercier tous les acteurs de la filière impliquée Bois Énergie, Uni Sylva,... et à rassurer sur les volumes de bois consommé par rapport à la ressource locale « la forêt cantalienne a une croissance de 6% par an alors que le réseau ne consomme que 2% ». En termes de calendrier, les travaux devraient commencer à l'automne 2026 et la livraison ainsi que la mise en service du réseau nord devrait intervenir d'ici l'automne 2027. ■

par Stéphane Briant

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

Renseignements

Pour savoir si vous pouvez vous raccorder au réseau bois indiquer votre adresse sur le site :

www.rezomee.fr/aurillacchaleur-bois/raccordement



AURILLAC

Le réseau de chaleur bois va s'étendre, à Aurillac, avec huit kilomètres supplémentaires et une nouvelle chaufferie

Le réseau de chaleur d'Aurillac s'étend. Selon Engie, il fera bientôt partie des dix plus grands d'Auvergne-Rhône-Alpes. Avec la deuxième chaufferie bois-gaz qui doit être construite à « Toulousette », l'équivalent de 3.000 logements supplémentaires seront raccordés.

« Vous nous avez fait confiance et nous n'avons pas déçu », s'est félicitée la directrice d'Engie Solutions pour le secteur sud-est de la France, lundi 15 septembre, dans la salle de réception de l'hôtel de ville. À côté du maire d'Aurillac, Emmanuelle Brisemur a signé la prolongation de la délégation de service public (DSP) qui lie la municipalité à Aurillac Chaleur Bois, société locale créée par Engie pour construire et exploiter le réseau de chaleur urbain. Initialement établie jusqu'en 2044, la DSP a été rallongée jusqu'en 2051 afin d'amortir les investissements.

Une nouvelle extension du réseau de chaleur dans les tuyaux à Aurillac

Et pour cause : 22,8 millions d'euros sont dégainés par Engie pour étendre, sur la partie nord de la ville, le réseau de chaleur urbain existant. L'État abonde via l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Sur le site de l'ex-décharge sauvage de « Toulousette », près du cimetière, une nouvelle chaufferie composée de deux chaudières, l'une au bois (5,3 MW de puissance) et l'autre au gaz (10 MW), doit sortir de terre et devenir opérationnelle dès l'automne 2027.

D'après Pierre Mathonier, seul 10 % du chauffage conduit par le réseau de chaleur aurillacois provient du gaz. « Maintenir le taux de couverture bois à 90 %, c'est vraiment un effort écologique », souligne le maire PS d'Aurillac. À six mois des élections municipales 2026, il n'hésite d'ailleurs pas à parler d'un « choix politique ». Du gaz, « moins on en brûle, mieux c'est », ajoute-t-il.

Le réseau de chaleur, lui, doit s'agrandir de huit kilomètres en empruntant le boulevard du Pavatou, le cours d'Angoulême ou le pont Rouge. Les premiers coups de pelle seront normalement donnés à l'automne 2026, à l'exception du pont Rouge et de la place Gerbert, où les travaux sont menés ces jours-ci par « anticipation ».

Le bois brûlé dans les deux chaufferies est coupé dans un rayon de 100 kilomètres maximum autour d'Aurillac, d'après le maire. « La ressource en bois est largement suffisante sur notre territoire »,

écarte-t-il. Toujours selon Pierre Mathonier, la croissance des stocks de bois dans le Cantal se chiffre à « 6 % par an ».

Au total, donc, vers la fin 2027, le réseau atteindra une longueur de 30 kilomètres, ce qui le placera dans le top 10 des réseaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, note Emmanuelle Brisemur. Il distribuera 80 gigawattheures de chaleur aux Aurillacois.

« L'extension de ce réseau de chaleur était naturelle », affirme Pierre Mathonier en insistant sur « le succès » de ce mode de chauffage auprès des habitants. L'élu indique que 3.000 équivalents-logements supplémentaires seront raccordés, soit 9.000 au total, sachant qu'Aurillac dispose de 16.000 logements.



travaux-extension-du-reseau-de-chauffage-urbain-de-chaleur-b_7488634.jpeg



AURILLAC_OUVERTURE

Une nouvelle chaufferie bois-gaz à « Toulousette » et huit kilomètres de canalisations supplémentaires

Le réseau de chaleur bois va s'étendre

C'est vraiment un effort écologique

« Vous nous avez fait confiance et nous n'avons pas déçu », s'est félicitée la directrice d'Engie Solutions pour le secteur sud-est de la France, lundi, dans la salle de réception de l'hôtel de ville. À côté du maire d'Aurillac, Emmanuelle Brisemur a signé la prolongation de la délégation de service public (DSP) qui lie la municipalité à Aurillac Chaleur Bois, société locale créée par Engie pour construire et exploiter le réseau de chaleur urbain. Initialement établie jusqu'en 2044, la DSP a été rallongée jusqu'en 2051 afin d'amortir les investissements.

Automne 2027

Et pour cause : 22,8 millions d'euros sont dégainés par Engie pour étendre, sur la partie nord de la ville, le réseau de chaleur urbain existant. L'État abonde via l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Sur le site de l'ex-décharge sauvage de « Toulousette », près du cimetière, une nouvelle

chaufferie composée de deux chaudières, l'une au bois (5,3 MW de puissance) et l'autre au gaz (10 MW), doit sortir de terre et devenir opérationnelle dès l'automne 2027.

« La ressource en bois est largement suffisante », écarte le maire

D'après Pierre Mathonier, seul 10 % du chauffage conduit par le réseau de chaleur aurillacois provient du gaz. « Maintenir le taux de couverture bois à 90 %, c'est vraiment un effort écologique », souligne le maire PS d'Aurillac. À six mois des élections municipales 2026, il n'hésite d'ailleurs pas à parler d'un « choix politique ». Du gaz, « moins on en brûle, mieux c'est », ajoute-t-il.

Le réseau de chaleur, lui, doit s'agrandir de huit kilomètres en empruntant le boulevard du Pavatou, le cours d'Angoulême ou le pont Rouge. Les premiers coups de pelle seront normalement donnés à l'automne 2026, à l'exception du pont Rouge et de la place Gerbert, où les travaux sont menés ces jours-ci par « anticipation ».

Le bois brûlé dans les deux chaufferies est coupé dans un rayon de 100 kilomètres maximum autour d'Aurillac, d'après le maire. « La ressource en bois est largement suffisante sur notre territoire », écarte-t-il. Toujours selon Pierre Mathonier, la croissance des stocks de bois dans le Cantal se chiffre à « 6 % par an ».

Au total, donc, vers la fin 2027, le réseau atteindra une longueur de 30 kilomètres, ce qui le placera dans le top 10 des réseaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, note Emmanuelle Brisemur. Il distribuera 80 gigawatt-heures de chaleur aux Aurillacois.

« L'extension de ce réseau de chaleur était naturelle », affirme Pierre Mathonier en insistant sur « le succès » de ce mode de chauffage auprès des habitants. L'élu indique que 3.000 équivalents-logements supplémentaires seront raccordés, soit 9.000 au total, sachant qu'Aurillac dispose de 16.000 logements.

Romain Blanc
romain.blanc@centrefrance.com ■



Avec l'extension, Aurillac entre dans le « Top 10 » des principaux réseaux de chaleur au bois de la région

Le lundi 15 septembre 2025, Aurillac et Engie signaient l'extension du réseau chaleur bois. Les travaux devraient débuter à l'automne 2026 pour une mise en service fin 2027.



Mireille Laborie, Pierre Mathonier, Emmanuelle Brisemur, Michel Mathieu. ©Patrick SEGERIES

Lundi 15 septembre 2025, c'est en présence de Mireille Laborie, deuxième adjointe chargée du défi climatique et de la transition écologique et de Michel Mathieu, directeur de la société ACB (Aurillac Chaleur Bois), que Pierre Mathonier, maire et Emmanuelle Brisemur, directrice d'Engie Solutions territoire Sud-Est, ont signé **l'extension** du réseau chaleur bois. Le but étant de réduire de façon significative les **émissions de CO2** et la dépendance aux énergies fossiles.

Un dispositif déjà en fonctionnement

Le réseau de chaleur bois aurillacois est entré en service le **1er octobre 2020**. Une première œuvre de construction comprenant une **chaufferie biomasse** est située à l'Yser. Cette chaufferie comporte deux chaudières bois de puissances respectives de 3,5 mégawatts et 6,5 mégawatts. Elles sont aptes à couvrir environ 85 % des besoins énergétiques du réseau en chauffage et eau chaude. Le complément est assuré par des chaudières au gaz pour les pointes ou les secours. Le réseau dessert plusieurs dizaines de sous-stations. Il alimente des bâtiments publics, des copropriétés, des entreprises privées.



L'actuelle chaufferie à l'Yser. ©Patrick SEGERIES

Le projet d'extension à Toulousette

La municipalité reçoit une forte demande de **raccordements**, deux lycées (en discussion) un collège, des bâtiments tertiaires et un bailleur social Polygone. Elle a donc décidé d'étendre ce réseau existant « sur la partie **nord** de la ville » souligne Pierre Mathonier. L'optimisation du nouveau tracé passera par le boulevard du Pont-Rouge (par anticipation), le centre-ville, place Gerbert, le cours d'Angoulême, Limagne. Aujourd'hui de **22 km** et alimentant 6 000 logements, le réseau s'étendra à 30 km devrait toucher presque **9 000 logements** sur les 16 000 que compte la ville.

80 GWh seront distribués avec la construction d'une deuxième chaufferie sur le site de Toulousette, sur les hauteurs d'Aurillac, près du cimetière. Cette dernière sera équipée d'une chaudière bois de 5,3 MW. Le dispositif sera complété par une **chaudière gaz** de 10 MW.

Le réseau Aurillacois chaleur bois se classera ainsi dans le « Top ten » des principaux réseaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Financement des 22,8 M€ nécessaires

Le coût global, prenant en compte les travaux, la chaufferie et les extensions atteint environ 22,8 millions d'euros d'investissements. Une part importante est subventionnée par **L'ADEME** via le fonds chaleur. « Ce fonds devrait financer **40 à 45 % du coût** de l'investissement » a rappelé Emmanuelle Brisemur.

Votre région, votre actu ! Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous. S'inscrire



Environnement, économie et filière locale

Cette extension s'inscrit dans une logique forte de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une économie de 6 000 tonnes de CO2/an ainsi non rejetées dans l'atmosphère, soit plus de 180 000 tonnes de CO2 qui ne seront pas renvoyées sur la durée de **l'amortissement en 2051**. « Une fois cette extension réalisée, la ville d'Aurillac bénéficiera donc d'un réseau de chaleur des plus **vertueux** ».

Un effet écologique et une vocation très sociale

Pierre Mathonier

Le bois utilisé provient des forêts locales

« La ressource en bois est largement suffisante » souligne le maire. Ce dernier a voulu être rassurant en évoquant le volume de bois consommé qui s'approche des **2 % du massif forestier cantalien** alors que celui-ci a une croissance annuelle de 6 %. Le réseau bois chaleur sera alimenté à **90 %** par des énergies locales et renouvelables qui seront extraits dans un rayon de 100 km autour d'Aurillac. « Cela aura pour impact de favoriser la filière **bois-énergie** du Cantal ».

Sur le plan économique, le réseau devrait offrir une énergie à prix plus compétitif. « Accessible à tous, le tarif est plus stable » que les énergies fossiles. « C'est une matière première qui n'est pas soumise au **champ spéculatif** comme le sont le pétrole et le gaz ». De plus, il contribue à **l'emploi local**, tant pendant la phase de construction qu'au sein de la filière bois pour l'approvisionnement, le transport et l'exploitation.

Défis et calendrier

Plusieurs défis restent à relever : réussir la partie **technique** et administrative. Il est également nécessaire de maintenir la qualité de la **ressource bois**. Les travaux devraient débuter début automne 2026. Le réseau complet devrait être fonctionnel **fin 2027**.

Chiffres clés

- Durée de prolongation du contrat : 7 ans • Extension : + 8 kilomètres de réseau soit un total de 30 kilomètres en 2028
- Puissance : 15,3 MW (5,3 MW Biomasse + 10 MW Gaz)
- Pour qui : 2 400 équivalent-logements raccordés
- Pour quoi : 90 % d'énergie renouvelable
- Gain : 180 000 tonnes de CO₂ évitées sur la durée du contrat

Patrick SEGERIES

Informations pratiques ici

par Redaction Cantal



AURILLAC

Renouvellement de concession avec Engie

Dans le cadre de son réseau chaleur bois, et l'extension prévue prochainement sur les quartiers nord, la Ville d'Aurillac et Engie viennent de renouveler leur contrat de concession.

Le 15 septembre, Pierre Mathonier, maire d'Aurillac, et Emmanuelle Brisemur, directrice Engie Solutions Territoires Sud-Est, ont paraphé le document en présence des différents acteurs d'un projet qui devrait débuter à l'automne 2026 pour une mise en service souhaitée à l'automne 2027.

Parmi les dix plus grands réseaux chaleur d'Aura

“Nous pensons que la transition énergétique ne se fera, en France ou sur la planète, que si elle est abordable et que l'ensemble de la population ne voit pas cela comme une contrainte, exposait Emmanuelle Brisemur. Je crois que le réseau de chaleur est un merveilleux symbole de ce qu'on est capable de faire, localement, pour fournir un grand nombre de personnes.”

Entre “un tarif abordable” et surtout “stable dans le temps”, la directrice a trouvé “assez extraordinaire” ce qu'Aurillac a réussi à faire. Suite à la signature de cet avenir, ce réseau sera parmi “les dix plus grands réseaux de chaleur de

la région Auvergne-RhôneAlpes”. Un satisfecit accompagné de félicitations pour la rapidité avec laquelle s'est monté ce projet

suite à un appel lancé en 2017. Pour rappel, en 2020, une chaufferie biomasse est mise en service, mais le plus remarquable pour la directrice, c'est que “l'ensemble de la population nous a fait confiance dès le démarrage puisqu'on a fait des extensions du réseau avant même que la biomasse ne soit mise en service”. Cette adhésion très forte au réseau de chaleur résulte également du très bon travail réalisé par Aurillac chaleur bois (ACB) pour convaincre et permettre un taux d'énergie renouvelable de 90 % “et grâce à cet avenir, on double quasiment la capacité en raccordant de nombreuses résidences, en venant mailler et achever les deux réseaux”.

Un partenariat gagnant-gagnant qui a été possible grâce aux subventions de l'Ademe, subventions sans lesquelles ces projets “seraient beaucoup plus difficiles à monter”, tout comme les différentes discussions avec les associations locales. Propos confirmés par Pierre Mathonier qui espère également que l'Agence sera encore aux côtés du prochain chantier (à hauteur de 45 %) estimé à 22 millions d'euros. Afin d'amortir ces nouvelles installations, “la DSP (déléga-

tion de service public) a été allongée et verra son terme en 2051” selon le calcul des services pour le point d'équilibre “pour amortir les installations”, précisait le maire. Il rappelait d'ailleurs que le choix “biomasse” d'Aurillac allait de pair avec “l'utilisation de productions locales de bois dans un rayon de 100 km”.

3 000 logements de plus raccordés

Et face au succès du premier réseau, l'extension est “devenue naturelle”. Un premier réseau équivalent à 6 000 logements. “Là, ce seront 3 000 de plus. Sur une ville où il y a 16 000 logements, c'est tout de même une dynamique forte au sein de notre territoire”, complétait Pierre Mathonier. Il faut entendre par “logement” celui des particuliers, mais également certaines entreprises ou bâtiments publics.

Avec 8 km qui vont être ajoutés, l'ensemble du réseau sera porté à 30 km, permettant “de passer à 80 gigawattheure de puissance installés”, permettant “de maintenir le taux de couverture bois à 90 %”, “un véritable effort écologique”, insistait l'édile, d'autant que cette ressource est “largement suffisante sur le territoire”.

Enfin, il faut savoir que la nouvelle chaufferie verra le jour du côté du cimetière de Toulou-

sette, "juste à côté du champ photovoltaïque qui va être créé", abondait Pierre Mathonier. Une extension qui partira du centre-ville pour desservir - les discussions sont en cours et rien n'est encore signé rond-point du Pavatou, le collège Jeanne-de-la-Treilhe, le cours d'Angoulême, le lycée technique JeanMonnet, l'Éhpad de

Limagne, le lycée Raymond Cortat... ■



Pierre Mathonier, maire d'Aurillac, et Emmanuelle Brisemur, directrice Engie Solutions Territoire Sud-Est.

par J.-M. Authié





AURILLAC

Nouvelle étape vers la transition énergétique : cap sur l'extension du réseau chaleur bois

La ville étend son réseau de chaleur et vise à généraliser ce mode de chauffage renouvelable à un nombre croissant de foyers, de bâtiments publics et d'entreprises. Les travaux devraient débuter à l'automne 2026 pour une mise en service un an après.

Lundi 15 septembre, c'est en présence de Mireille Laborie, deuxième adjointe chargée du défi climatique et de la transition écologique, de Michel Mathieu, directeur de la société ACB (Aurillac Chaleur Bois), que Pierre Mathonier, maire et Emmanuelle Brisemur, directrice d'Engie Solutions territoire Sud-Est, ont signé l'extension du réseau chaleur bois. Le but est de réduire de façon significative les émissions de CO2 et la dépendance aux énergies fossiles.

Un dispositif déjà en fonctionnement

Le réseau de chaleur bois aurillacois est entré en service le 1^{er} octobre 2020. Une première œuvre de construction comprenant une chaufferie biomasse est située à l'Yser. Cette chaufferie comporte deux chaudières bois de puissances respectives de 3,5 mégawatts et 6,5 mégawatts. Elles sont aptes à couvrir environ 85 % des besoins énergétiques du réseau en chauffage et eau chaude. Le complément est assuré par des chaudières au gaz pour les pointes ou les secours. Le réseau dessert plusieurs dizaines de sous-stations. Il alimente des bâtiments publics,

des copropriétés, des entreprises privées.

Le projet d'extension à Toulousette

La municipalité reçoit une forte demande de raccordement, deux lycées (en discussion) un collège, des bâtiments tertiaires et un bailleur social Polygone. Elle a donc décidé d'étendre ce réseau existant « **sur la partie nord de la ville** » souligne Pierre Mathonier. L'optimisation du nouveau tracé passera par le boulevard du Pont-Rouge (par anticipation), le centre-ville, place Gerbert, le cours d'Angoulême, Limagne. Aujourd'hui de 22 km et alimentant 6 000 logements, le réseau s'étendra à 30 km devrait toucher presque 9 000 logements sur les 16 000 que compte la ville.

80 GWh seront distribués via ce réseau bois chaleur par la construction d'une deuxième chaufferie sur le site de Toulousette, sur les hauteurs d'Aurillac, près du cimetière. Cette dernière sera équipée d'une chaudière bois de 5,3 MW. Le dispositif sera complété par une chaudière gaz de 10 MW. Le réseau Aurillacois chaleur bois se classera ainsi

dans le « **Top ten** » des principaux réseaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Mireille Laborie, Pierre Mathonier, Emmanuelle Brisemur, Michel Mathieu. Patrick SEGERIES

Financement des 22,8 M€ nécessaires

Le coût global, prenant en compte les travaux, la chaufferie et les extensions atteint environ 22,8 millions d'euros d'investissements. Une part importante est subventionnée par l'ADEME via le fonds chaleur. « **Ce fonds devrait financer 40 à 45 % du coût de l'investissement** » a rappelé Emmanuelle Brisemur.

Environnement, économie et filière locale

Cette extension s'inscrit dans une logique forte de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une économie de 6 000 tonnes de CO2/an ainsi

non rejetées dans l'atmosphère, soit plus de 180 000 tonnes de CO2 qui ne seront pas renvoyées sur la durée de l'amortissement en 2051. « **Une fois cette extension réalisée, la ville d'Aurillac bénéficiera donc d'un réseau de chaleur des plus vertueux.** »

Le bois utilisé provient des forêts locales. « **La ressource en bois est largement suffisante** » souligne le maire. Ce dernier a voulu être rassurant en évoquant le volume de bois consommé qui s'approche des 2 % du massif forestier cantalien alors que celui-ci a une croissance annuelle de 6 %. Le réseau bois chaleur sera ali-

menté à 90 % par des énergies locales et renouvelables qui seront extraits dans un rayon de 100 km autour d'Aurillac. « **Cela aura pour impact de favoriser la filière bois-énergie du Cantal.** »

Sur le plan économique, le réseau devrait offrir une énergie à prix plus compétitif. « **Accessible à tous, le tarif est plus stable** » que les énergies fossiles. « **C'est une matière première qui n'est pas soumise au champ spéculatif comme le sont le pétrole et le gaz.** ». De plus, il contribue à l'emploi local, tant pendant la phase de construction qu'au sein de la filière bois pour

l'approvisionnement, le transport et l'exploitation.

Défis et calendrier

Plusieurs défis restent à relever : réussir la partie technique et administrative. Il est également nécessaire de maintenir la qualité de la ressource bois. Les travaux devraient débuter début automne 2026. Le réseau complet devrait être fonctionnel un an après. ■

par Patrick Segeries

Informations pratiques : www.rezomee.fr/aurillac-chaleur-bois/raccordement

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ *Un effet écologique et une vocation très sociale* **PIERRE MATHONIER**

